

On s'abonne

à Québec, au bureau du Journal, près l'Archevêché ;
A Paris, chez Hector Bossange, 25, quai Voltaire, qui reçoit les annonces destinées au Journal de Québec. (Voir l'avis à la fin de la quatrième page.)

PRIX DE L'ABONNEMENT.

Pour le Canada, par an, sans les frais de poste..... 1 Louis.
Pour Paris, y compris les frais de poste jusqu'à Londres, par an..... 35 francs

VINGT-ET-UN ANS APRÈS 1793. (1)

Une heure après cette conversion, la grille du château de Maréilles s'ouvrait devant un cortège lugubre comme un convoi. Une immense litière recouverte d'un tapis et portée par quatre hommes vêtus de la carmagnole et coiffés du bonnet rouge, emmenait la comtesse mourante et ses deux enfants endormis. Louis Lemesle marchait en avant, une lanterne à la main; Adrienne suivait, chargée d'un paquet de linge et d'un panier de provisions. La bise soufflait avec violence, la neige tourbillonnait dans l'air, la terre durcie par la gelée rendait un retentissement sinistre sous les pas lourds du municipal et de ses quatre affidés. Il pouvait être près de minuit.

Lorsque l'on fut arrivé à la loge du père, Louis fit déposer la litière auprès d'un grand feu qu'il avait fait préparer à l'avance, puis, sans attendre que le tapis qui cachait à la malheureuse comtesse ce qui se passait autour d'elle fut enlevé, il dit à Adrienne à voix basse :

« Arrangez-les pour le mieux, ma mère, et vous revendrez ensuite au château. J'entends déjà le tocsin qui sonne dans la ci-devant église de Cirey. »

Adrienne prêta l'oreille, et il lui sembla en effet que le vent lui apportait un bruit confus de cloches et de clameurs humaines.

« Que Dieu te bénisse, mon fils, dit-elle, si vraiment tes intentions sont pures ! »

— Pas de bêtises, ma mère, répondit Louis en palissant. Et il s'éloigna suivi de ses amis.

Aussitôt qu'ils furent partis, Adrienne souleva le tapis qui couvrait la litière, et elle vit avec une indicible satisfaction que les fatigues et les nouvelles émotions de la comtesse n'avaient point empiété son état. Pendant le trajet elle s'était endormie en pressant ses deux enfants sur son cœur. Dieu avait en pitié de ses longues douleurs et de sa sublime résignation.

A un mouvement que fit Adrienne pour mettre la litière à l'abri des inconvénients du voisinage du foyer, la malade s'éveilla.

« Nous sommes donc arrivés, dit-elle en souriant tristement. C'est singulier, ma bonne Lemesle, mais je ne suis pas du tout fatiguée : il me semble même qu'il y a longtemps que je ne me suis sentie aussi bien qu'en ce moment : sans que je sache pourquoi, je crois que mes tourments vont bientôt finir. As-tu du moins remercié ton fils de son dévouement ? J'avais eu des doutes sur sa fidélité, mais aujourd'hui je suis sûre de lui, et je m'en sens bien heureuse pour toi. »

Adrienne baissa en pleurant la main que lui tendait la comtesse ; celle-ci reprit, en la tutoyant toujours pour lui montrer plus d'affection :

« Tu vas retourner là-bas, mais tu dis de grâce, ne l'expose pas, ma vieille amie ! Laisse-les piler tant qu'ils voudront, afin qu'ils n'aient plus de prétextes désormais pour nous tourmenter : j'ai d'ailleurs emporté tous mes trésors : mes deux enfants et le portrait de mon mari. »

— J'espère encore que tout ceci n'est qu'une fausse alarme, comme nous en avons eu si souvent depuis quelques mois, dit Adrienne avec un ton de découragement qui démentait ses paroles.

— Je l'espère aussi. Cependant, comme il faut tout prévoir, voici une lettre que j'avais préparée depuis longtemps pour être remise à mon mari, s'il vit encore, et s'il revient quelque jour. Garde-la soigneusement, ma bonne Adrienne, car elle parle de mes enfants, et elle raconte ce que tu as fait pour nous.

— Vous me la donnerez demain, répondit Adrienne en fondant en larmes.

— Prends-la toujours : on ne sait pas ce qui peut arriver. Quand elle sera entre tes mains, j'aurai un tourment de moins dans l'esprit. »

Adrienne prit la lettre et se hâta de la placer sur son cœur : sa main tremblante l'aurait laissée échapper.

« Maintenant, adieu, ma bonne nourrice, poursuivit la comtesse ; je vais prier pour toi et pour ton fils ; je trouverai ainsi ton absence moins longue. »

Adrienne se jeta à genoux auprès de la litière, et elle entoura de ses bras sa maîtresse et les deux enfants toujours endormis ; puis elle se releva brusquement, comme si elle se sentait au bout de son courage, et après avoir fermé à double tour la porte de la loge, elle se dirigea à gauche pas du côté du château.

Elle le retrouva désert, comme elle l'avait laissé deux heures auparavant. Alors, avec une activité et une présence d'esprit extraordinaires, elle se prépara à l'événement que son fils lui avait annoncé. Un grand feu fut allumé dans la cuisine, des bouteilles et des verres furent placés sur les tables et sur les buffets. Pour ôter tout prétexte à la violence, Adrienne ouvrit toutes les portes, et mit les clés à tous les meubles. A la voir ainsi prompt et attentive, on n'eût jamais dit que c'était une émeute qu'elle attendait, et la vieille femme de charge, qui avait vu tant de fêtes brillantes, allait assister à la dévastation, à la destruction peut-être de la demeure de ses maîtres chers et respectés.

Quand tous ces tristes apprêts furent terminés, la pauvre Adrienne, brisée de fatigue et de douleur, alla s'agenouiller dans la chapelle du château. Le tocsin sonnait toujours, et depuis une heure environ le roulement du tambour lui répondait.

II

CE QU'ON APPELLE UN GRAND CITOYEN.

Louis Lemesle, après sa sortie de la cabane du père, avait renvoyé ses compagnons en leur disant qu'il irait bientôt les rejoindre à la maison commune, où la municipalité était en permanence ; mais au lieu de se rendre directement au village ou de retourner au château, il s'était mis en embuscade sur la lisière de la forêt près de laquelle la loge avait été construite.

Il y demeura dans une immobilité parfaite jusqu'à ce qu'il eût vu sa mère s'éloigner. Certain alors que la comtesse était seule avec ses enfants, il se mit à siffler, et peu de moment après, le bruit d'un pas l'avertit que quelqu'un s'approchait de lui.

— Est-ce toi, Dody ? dit-il à l'individu qui semblait avoir été son signal.

— Oui, c'est bien moi, citoyen Lemesle, à preuve que je suis gale.

— Tu te rechaufferas tout à l'heure, répondit Louis

avec une jovialité qui avait quelque chose de sinistre. As-tu apporté tout ce qu'il te faut.

— Voilà le paquet tel que vous me l'avez remis ; maintenant que faut-il faire ?

— Ce que je t'ai dit ce matin : le signal convenu est un coup de fusil tiré dans la cour du château.

— Et vous m'assurez que la nation me donnera une bonne récompense ?

— Si la nation te la refuse, je paierai pour elle : es-tu content, maintenant.

— J'aurais mieux aimé gagner son argent ou le vôtre d'une autre manière.

— Reculerais-tu, poltron ? Prends-y garde ! Si tu ne me sers pas ici, je t'enverrai défendre la république à l'armée de la Moselle, choisis.

— J'obéirai, citoyen ; puisque vous repandez pour la nation, je suis tranquille.

— N'oublie pas le signal ; tu l'entendras certainement avant le point du jour.

— Ayant prononcé ces mots, Louis Lemesle reprit le chemin du village. Il marchait du pas léger d'un homme qui vient de faire une bonne action.

« Demain, pensait-il, il n'y aura plus d'obstacle à mes projets. La république héritera du comté de Maréilles mort civilement, et moi, son ancien domestique, je me rendrai adjudicataire de ses biens. Ma mère n'aura pas le moindre soupçon, et si elle découvre la vérité plus tard, elle me pardonnera, car nous serons riches. Pourvu maintenant que les compatriotes de Cirey soient exacts ; mais j'entends la générale qui bat chez eux ? ... avant une heure ils seront ici. »

Quelques instants après, Louis Lemesle arrivait à la maison commune de Maréilles.

Tout y était dans un désordre à la fois grotesque et terrible. Une vingtaine de paysans, abrutis par l'ivresse, hebetés par le sommeil, vociféraient dans une salle infecte et enfumée. Une centaine d'hommes, armés de faux, de piques et de haches, stationnaient au dehors sur la place publique du village. Les premiers composaient le comité révolutionnaire du canton, les autres la garde nationale de Maréilles.

Des hurlements de joie accueillirent l'arrivée de Louis Lemesle.

« Citoyens, dit-il en entrant, un grand acte de justice se prépare : nos frères de Cirey doivent venir cette nuit même pour s'assurer, conjointement avec nous, s'il existe un dépôt d'armes dans les souterrains du château de Maréilles. Prouvons-leur que nous ne sommes pas les esclaves des préjugés, en nous joignant à eux avec la fermeté qui convient à des hommes libres. »

— Vive la république ! à bas les aristocrates ! s'écrièrent les membres du comité révolutionnaire.

— A bas les aristocrates ! répéta la foule qui stationnait au dehors.

— Surtout pas de pillage, citoyen, reprit Lemesle avec fermeté : les défenseurs de la patrie ne doivent pas se conduire comme des voleurs de grand chemin. Visitez le château depuis la cave jusqu'au grenier, mais respectons une propriété qui sera peut-être bientôt à la république.

Un profond silence accueillit cette dernière recommandation. Le patriotisme des fédérés de Maréilles s'était subitement refroidi en apprenant qu'il ne fallait pas piller.

« Si nous nous en allons chacun chez nous, dit un jeune gaillard qui portait au bout d'une fourche un sac vide qu'il comptait bien remplir. »

— Nous ferions aussi bien, reprit un autre ; je commence à croire qu'on s'est moqué de nous.

(A continuer.)

Régime commercial de la France (1).

Voix nombreuses. — C'est clair, quand il en restait !

M. THIERS. Ce n'est donc pas la protection qui ruine notre industrie, qui la rend plus chère, car c'est à 5, 6, 7, 8 p. 100 qu'elle leur ajoute, tandis que la différence des circonstances locales, qui ne constitue pas une infériorité, je la prouverai tout à l'heure, entraîne certaines différences de prix qui causent notre infériorité, infériorité qui est plutôt dans les chiffres que dans la réalité, je le prouverai aussi tout à l'heure.

Ainsi, vous le voyez, messieurs, en résumant cette partie de ma discussion qui consiste dans les faits, c'est dans un but national, car parce qu'on ne peut pas se livrer à l'étranger pour des intérêts comme celui de l'alimentation d'un grand pays, qu'on ne peut pas se livrer à l'étranger pour quelque chose d'aussi important que le combustible, le fer, les machines ; c'est pour ces grands intérêts que la protection a été établie. C'est aussi pour l'intérêt des classes ouvrières, car qu'arrive-t-il lorsque vous rendez les conditions de la production impossible pour le fabricant ?

Le fabricant liquide et il se retire. Sans doute il est à plaindre, sa carrière est manquée ; mais il a de quoi vivre, après tout, il peut changer de profession. Mais les malheureux ouvriers qui fabriquent le fer, qui descendent dans les mines, qui fabriquent le coton, que deviennent-ils quand le fabricant est obligé d'abandonner la partie ? Et qu'est devenue la population française en 1786, où on a fait votre expérience ? alors il y avait une population malheureuse dans les rues de Rouen qui faisait des émeutes et maudissait les libéraux, auteurs des traités de 1786. (Eh bien ! eh bien !)

La Révolution de février, je lui rends cet hommage, a bien compris cette vérité incontestable, elle a voulu combattre la concurrence intérieure par des systèmes que j'ai combattus, mais du moins en combattant la concurrence intérieure, elle s'est bien gardée de vouloir admettre la concurrence extérieure, d'abandonner ainsi les classes populaires à tous les hasards d'une fabrication immense, appelée à nos côtes et qui, confondue avec la nôtre, aurait tout bouleversé.

Maintenant, j'entre dans la théorie, je n'en dirai pas bien long, mais il faut bien combattre cette théorie vide, inféconde, et montrer la stérilité du système du laissez-faire, laissez-passer.

On dit : Vous ne ferez plus du fer, vous ne ferez plus du coton, mais vous ferez des tissus, de la soie, des laines.

Ah ! je vais vous demander une chose : Est-ce que vous ferez venir des mûriers à Lille ou à Rouen ? Est-ce que vous ferez de la soie à Lille ou à Rouen ? Nous achèterions, dites-vous, la matière première.

Sachez que chez tous les peuples, aucune industrie n'a réussi si elle ne possédait à côté d'elle la matière première, et Lyon n'est si admirable, si considérable que parce qu'il a la matière auprès de lui. On a fait des essais, mais c'était pour amuser les savants, les oisifs (Hilarité générale) ; vous ne pourriez pas les tenter sérieusement.

Maintenant on ferait du vin ! Ici l'argument ne peut pas être avancé sans faire rire tout le monde. Comment, je ferais du vin à Lille, à Rouen ! C'est ridicule. Il faut faire dans ce pays ce qu'on peut y faire, et disposer par les tarifs les choses de manière que chacun puisse en faire le plus possible et le plus avantageusement.

Vous nous citez les Anglais comme les ennemis de la protection. Ah ! les habiles doivent bien sourire de l'innocence de vos théories. (Hilarité générale.) Et par quoi les Anglais sont-ils donc si grands ? Ah ! c'est quand on jette les yeux sur l'histoire, non pas des yeux légers, mais des yeux qui approfondissent les choses, qu'on est frappé de la puerilité, de l'infécondité de ce laissez-faire, laissez-passer, que les Anglais sont devenus ce qu'ils sont. Je ne veux pas vous fatiguer, mais permettez-moi de citer quelques faits et de vous donner bien en raccourci, bien vite l'histoire de cette industrie anglaise que vous admirez tant.

Que faisaient les Anglais au quinzième, au seizième siècle, sous Henri VIII ? Ils avaient des céréales par trop, beaucoup plus de pâturages, du bétail, de la laine en quantité, et c'est leur véritable origine industrielle ; ils avaient du chanvre, du lin, comme textiles, et puis voilà tout. La houille ! ... C'est de là qu'est venue leur puissance, savez-vous ce que les Anglais laissent à cette époque de la houille ? Le parlement interdisait l'usage, parce que cela nuisait à l'agriculture. (Sourires.)

Voilà où en étaient les Anglais au quinzième siècle.

Vous allez voir, en pratiquant le système du libre échange, ce qu'ils sont devenus.

Leurs laines, à qui les vendaient-ils ? Aux Brabançons et aux Flamands. Les Brabançons les fournissaient, les Flamands les coloraient, et ils en repartaient une partie aux Anglais, en échange d'autres laines.

Les Anglais ont eu le ridicule de trouver cela mauvais, de trouver autre chose ; et le méchant Henri VIII, que je n'appellerai pas méchant, s'il n'avait fait que cela (Rires d'approbation), parlant du ridicule de sa nation : il commençait par interdire, sous des peines terribles, la sortie de la matière première ; puis il interdit, par des tarifs énormes équivalant souvent à la prohibition, l'introduction de la matière première fabriquée ; et en cinquante ans, les Anglais devinrent aussi grands fabricants d'étoffes de laine que les Brabançons ; je ne dis pas que les Flamands ; car on ne conjure pas la différence des climats, ils ne sont pas aussi grands colorateurs qu'eux, mais ils sont aussi grands fabricants de drap.

Voilà le premier ridicule ; attendez les autres.

Il y avait un peuple admirable, admirable dans sa façon, qui fabriquait le coton avec une perfection extraordinaire, et qui à la découverte de l'Amérique et du passage du cap de Bonne-Espérance, commençait à en remplir l'Europe. L'Europe en était émerveillée, et dans son administration elle les appelait indiennes ; c'étaient des mousselines, des toiles peintes.

Les Anglais ont dit : On fait cela dans l'Inde à beaucoup meilleur marché que nous. C'est égal, il faut essayer de le faire. Ils ont commencé par employer la chaîne de laine ; mais comme la chaîne coûtait très cher, ils ont tramé avec du coton, et la chaîne était en fil.

Le sage Guillaume a tout supprimé ; lui qui était Hollandais, partisan du libre commerce, mais il est devenu Anglais, il a bien fait. (Sourires.) Qu'a-t-il fait ? Il a interdit le coton étranger, et à l'abri de cette prohibition absolue, le coton a fait de progrès rapides en Angleterre. Le coton a fait de grandes merveilles ; c'est lui qui a fait naître le génie mécanique en Angleterre. On a trouvé bien grossier qu'une femme se servait de son rouet pour filer le coton. On lui a substitué le cylindre, des fileuses qu'on appelle *ban broches*, et on est arrivé à faire faire par une personne l'œuvre de quatre cents.

(A continuer.)

FRANCE.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE LEGISLATIVE.—MESSAGE DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE.

L'Assemblée Nationale a repris ses travaux le 4 courant ; elle était nombreuse ; ses membres étaient arrivés en foule et tous les chefs parlementaires présents, exactitude bien commandée, certes, par les circonstances.

La séance était à peine ouverte, que le ministre de l'intérieur, M. de Thoiry, a demandé la parole pour présenter et lire le Message annuel du Président de la République. Ce document est fort étendu ; car, de même que les Messages des Présidents Américains, il passe la revue et s'occupe de la situation de chaque département ministériel.

Cette lecture a été faite au milieu des distractions d'une séance de rentrée ; mais l'attention a été vivement excitée, quand le ministre de l'intérieur est arrivé à la partie du Message, qui aborde la question dont l'opinion publique est si fortement préoccupée depuis plusieurs semaines.

Tout en protestant de sa fidélité à la politique conservatrice et de sa résolution de continuer à combattre la démagogie, le Président demande non pas des modifications à la loi électorale du 31 mai 1850, mais son abrogation complète ; cette loi restera, suivant lui, comme un monument de la force des hommes d'ordre contre les difficultés de la situation future.

Le ministre s'associant complètement à ces vues, M. de Thoiry a immédiatement lu l'exposé des motifs et le texte du projet d'abrogation, en demandant une déclaration d'urgence pour son examen et sa discussion.

La question est donc fort nettement posée par le Président et ses ministres. La majorité qui a fait la loi du 31 mai devait, dit-on, faire preuve d'une résolution égale, mais soit défaut d'entente préalable sur tous les points, soit qu'en effet la cause présidentielle ait plus de défenseurs dans l'Assemblée, ne lui en supposait, toujours est-il que les premières attaques n'ont pas toutes réussi.

M. Berryer a pris le premier la parole avec beaucoup de vivacité ; il a demandé d'abord la nomination d'une espèce de commission d'enquête, ou pour mieux dire d'une commission de salut public ; mais il a renoncé à cette première motion lorsqu'il a entendu le ministre de l'intérieur déclarer que le cabinet était prêt à répondre à toutes les interpellations et à démontrer qu'il n'entendait nullement sortir de la légalité. Battu sur ce point, M. Berryer a été plus heureux dans son opposition à la demande d'examen d'urgence présentée par le ministre ; cette demande a été rejetée ; c'est un échec pour le cabinet ; mais dans l'état d'indécision où se trouve l'ancien parti de l'ordre, il ne saurait avoir rien de bien sérieux.

Le 5, on s'est occupé presque uniquement de la nomination du bureau ; et M. Dupin a été réélu président par une majorité singulièrement réduite. Pendant qu'on procédait aux autres nominations, des conciliabules très animés avaient lieu entre les représentants des diverses nuances ; c'était comme une espèce de trêve que la majorité semblait vouloir mettre à profit pour s'entendre sur un plan de campagne.

(De la Minerve.)

Bibliographie Canadienne.

Ouvrage dédié à Sa Grandeur Mgr. l'Archevêque de Québec, avec approbation, par Al. Mailloux, V. G. Se vend à Québec chez Aug. Côté & Cie., près l'Archevêché. 1 vol. in 8vo., prix 2/6.

Heureux le peuple qui se plaît à entendre le langage de la religion et de la charité, disait un célèbre publiciste du siècle dernier. Nous ajoutons : heureux ceux qui savent faire entendre avec charité le langage de la religion ! Ces douces idées nous sont venues en parcourant l'intéressant ouvrage dont le titre se lit en tête de ces lignes. Nous avons salué avec vénération l'apparition de ce livre présenté par un homme pieux et éclairé ; mais nous ne nous doutions pas qu'il contiendrait tant et de si salutaires enseignements. Nous nous hâtons de déclarer que nous l'avons ouvert avec avidité et que nous n'en avons lu que quelques pages pour l'aimer. La lecture en avait alors pour nous de nouveaux attraits, et nous voudrions faire connaître à tous les chefs de famille le Manuel précieux et attrayant qui leur est présenté. Pour beaucoup de personnes, ce livre est écrit sur un sujet absolument neuf. L'auteur y a inséré tout ce que doit pratiquer un père religieux, une mère chrétienne qui desire que sa famille se conduise d'une manière honorable par la religion, profitable pour lui-même et glorieuse pour les siens. On y trouve tout ce qu'on peut désirer d'instruction pour former une sainte et heureuse famille.

L'ouvrage est rédigé avec beaucoup de méthode ; et cet arrangement méthodique peut servir à coordonner dans l'esprit du lecteur des faits et des réflexions qu'on ne trouve nulle part groupés ensemble et dont on n'a qu'une idée fort confuse.

Le livre est écrit avec assez de soin. Ce qui s'y remarque par dessus tout, c'est la haute intelligence et la grande pitié qui ont présidé à ce travail. Toutes les pages comportent des conseils, des enseignements, des réflexions, des suggestions qui montrent de l'expérience. On y trouve un état des œuvres que peut pratiquer chaque membre de la famille, des services qu'il rendra à la société et à la religion si on en suit d'imprimer une heureuse direction à son éducation. On y apprend l'heureuse impulsion qu'un père sage et vertueux peut donner à ses enfants vers le bien dans tous les âges de la vie.

Le travail de M. le Grand-Vicaire Mailloux sera utile aux pères de familles qui veulent conformer leur vie à leur croyance. Ils y trouveront des règles pour se conduire en diverses circonstances critiques, des encouragements et des consolations pour des moments amers et désolés. Car l'auteur considère l'éducation des enfants dans ses rapports avec la religion, la morale, la politique, l'esprit public avec l'esprit du siècle. Il parle avec mesure des modes, du luxe en général, du luxe dans les vêtements, de l'opinion, du choix des lectures, du danger des théâtres, du tutoiement &c., &c., le tout entremêlé d'anecdotes pieuses, bien choisies, bien amenées. Cette énumération suffit pour donner une idée complète de tous les objets que l'auteur considère dans le cours de ses observations.

L'utilité de l'ouvrage, sa forme, la modicité du prix, sont de nouveaux motifs en faveur d'un livre déjà si recommandable par l'excellent esprit de l'estimable auteur, par le goût et la haute sagesse qui l'ont dirigé dans son travail, par les sentiments de religion et d'intérêt qui l'animent à l'égard des chefs de famille. Les mères pieuses le liront avec bonheur puisqu'elles y trouveront des moyens de ramener au bien ceux de leurs enfants qu'ils veraient disposés à s'engager dans des habitudes qui leur feraient perdre le goût des plaisirs honnêtes, la simplicité des mœurs, le respect pour la vertu et tout ce qui fait le charme de la vie domestique.

L'auteur déjà connu par diverses publications qui ont pour objet de répandre parmi le peuple des principes de religion et de vertu, acquiert de nouveaux droits à l'estime des gens de bien par le recueil dont il a doté les familles chrétiennes et par le noble but qu'il s'est proposé par cette excellente publication. Ce livre si utilement utile, ne saurait être trop répandu.

JULIUS.

.... 29 octobre 1851.

Nous lisons dans les Mélanges :

La lettre suivante, adressée à Mgr. de Montréal, a été écrite sur mer en vue du Havre, par Mgr. Prince, à la date du 31 octobre :

« Monseigneur,

« Nous voilà, grâce à Marie, en vue du Havre. Y rentrerons-nous avec la marée du soir, assez à temps pour célébrer la Toussaint sur la terre de nos pères ? Tous le désirent, mais personne plus que mes compagnons et moi. La traversée n'a pas été mauvaise ; nous nous en sommes assez bien tirés, après la maladie générale du premier jour, qui nous a privés de tout exercice, le dimanche. Le 26, second dimanche, a été meilleur. Sur l'invitation du capitaine, nous avons fait un office régulier, sans la messe, il est vrai, qui nous aurait été si bonne, (quoique le gros vent nous eût probablement empêché de la dire, eussions-nous eu notre chapelle.) mais un office de vêpres. A deux heures donc, les banquettes du grand salon se garnirent de spectateurs et de spectatrices ; on s'y préparait à tout voir, à tout entendre. Nous nous distribuons nos parties ; l'un chante, l'autre prie et l'autre officie. Après l'annonce et la désignation de l'office, sur l'invitation à tous les chrétiens d'adorer leur créateur, en un-n avec leurs frères d'Amérique et d'Europe, l'Évangile, en zamat et rochet, commence à genoux le *Peni Ste*

Prix des Annonces.

Six lignes de petit-texte..... 2/6
Au-dessus de six lignes et pas plus de dix..... 3
Pour chaque ligne au-dessus de dix..... 0/4
Les lignes en gros caractères sont comptées pour autant de lignes qu'ils sont de points.

On fait une escompte libérale pour les annonces d'une grande étendue et selon le nombre d'insertions.

JOS. CAUCHON, rédacteur en chef.
AUGUSTIN CÔTÉ, gérant.

On chante : *Esprit Saint, descendez en nous ; puis, M. LaRoque adresse à toute l'assistance un excellent discours, dans lequel il développe cette essentielle vérité que "l'homme se doit à Dieu, comme "l'univers se donne à l'homme ; que le chrétien "adorateur, seul est grand dans les humiliations de "la prière, dans les élans de la reconnaissance ; "que lui seul, en un mot, est roi de ce monde, parce "qu'il seul peut reporter ce monde à son auteur "et s'unir aux intelligences sur la terre et dans la "gloire." Tout cela bien dit, nous chantons des psaumes, un Capitule, un solennel, *Ave maris stella*, suivi de verset et d'oraison. Après une bonne heure, le président congédie la religieuse assistance en faisant des vœux pour que tous arrivent à bon port, à celui surtout de la bienheureuse éternité ; ce qu'il conclut par le chant de la bénédiction épiscopale, que presque tous reçoivent à genoux. *Lauds Deo et Marie* sur terre et sur mer ! *Amen, Amen*. Or, il y avait bien, dans cette réunion maritime, une dizaine de nationalités différentes, parmi lesquelles il faut compter un général chilien, un gouverneur de l'Honduras, un géologue de Berne, enfin une cinquantaine de passagers de chambre de bonne et très-intéressante compagnie. Du reste, le Humboldt procure toute l'aisance des meilleurs hôtels-berges, presque trop pour des pèlerins, même assez pour des malades. Néanmoins, bientôt, nous aimerons à en être hors.*

Nous ne séjournerons pas au Havre, peu à Rouen, plus à Paris, à Chartres, à Lyon ; puis à Avignon et à Marseille, où nous espérons assister, le 23, au sacre de notre cher seigneur d'Avath, qui nous suivra de suite à Rome. J'écrirai de Marseille, mais ne pourrai vous donner notre adresse qu'à Rome.

J'ai le bonheur d'être, Monseigneur, toujours votre, etc., J. C. E. DE MARTYROPOLIS.

Fermeture de bonne heure des magasins.

En conformité de l'appel fait à MM. les commissaires de cette ville, il s'est tenu une assemblée nombreuse à l'hôtel Blanchard, mercredi soir, le 19 du courant, afin d'adopter les mesures nécessaires pour obtenir le consentement de MM. les marchands de fermer leurs magasins de bonne heure durant l'hiver qui se présente.

M. G. M. Fairchild fut appelé au fauteuil et M. Charles Moizen fut élu comme secrétaire.

Le président ayant expliqué le but de l'assemblée, les résolutions suivantes furent proposées et adoptées à l'unanimité.

Proposé par M. H. Deslauriers, secondé par M. J. Blagdon :

Que MM. les marchands de cette ville soient respectueusement priés de fermer leurs magasins à sept heures à partir du 1er décembre jusqu'au 1er avril prochain, afin de fournir l'occasion à leurs employés de perfectionner leur éducation en fréquentant les différentes institutions littéraires.

M. Deslauriers, en présentant cette résolution, adressa la parole au long à l'assemblée et démontra avec beaucoup de chaleur la nécessité de former une association qui aurait pour but principal d'adopter de temps à autre des mesures convenables pour le perfectionnement de l'éducation des jeunes messieurs de cette ville suivant leur désir manifesté dans la précédente résolution.

Proposé par M. Theo. Julien, secondé par M. A. Leblond :

Que c'est la ferme conviction de cette assemblée que MM. les marchands ne sacrifient rien en accordant unanimement à leurs employés la présente demande, mais ne feront qu'un acte de justice envers une classe qui a été jusqu'à ce jour trop négligée.

Proposé par M. John Peachy, secondé par M. E. H. Blais :

Qu'un comité soit nommé afin de dresser une requête à MM. les marchands en conformité aux résolutions précédentes et que les MM. suivants composent le dit comité : MM. Fairchild, Deslauriers, Home, Peachy, Moizen, Roy, Julien, McCavin, Dumontier, Blagdon, Leblond, Prudent Roy, Simpson, O'Flaherty, Denis, et Reid.

Proposé par M. Jos. H. Home, secondé par M. Jos. Smith :

Que cette assemblée donne plein pouvoir au dit comité de se servir de sa propre discrétion en toute circonstance, pleinement convaincue qu'il fera tous ses efforts afin d'obtenir le consentement de MM. les marchands en général.

Proposé par M. Jos. Des Lauriers, secondé par N. P. Dumontier :

Que les procès-verbaux de cette assemblée soient publiés dans les différents journaux de cette ville.

Plusieurs MM. adressèrent la parole à l'assemblée dans le cours de la veillée et démontrèrent à plusieurs reprises l'efficacité de fermer les magasins à une heure convenable lorsque les affaires seront presque suspendues.

Le président ayant quitté le fauteuil, M. Peachy fut prié de le remplacer et les remerciements d'usage furent votés au président et au secrétaire pour l'énergie qu'ils ont déployée en cette circonstance.

G. M. FAIRCHILD, Président.
CHAS. MOIZEN, Secrétaire.

Le Socialisme

ET LE MINISTRE ACTUEL JUGÉ PAR LE CANADIEN DU 19 NOVEMBRE 1851.

